



Debit abusif sur mon compte bancaire

Par **sacha07**, le **31/05/2008** à **21:22**

bonjourrnJ42TAIS ABONN2E A INTERNET ORANGE et j'avais autorisé un prélèvement automatique de 29.90 euros mensuel.rnen decembre 2007 j'ai interrompu cet abonnement et les prelevements se sont arrêtés.rnmais en avril 2008 orange m'a facturé une live box que je n'ai jamais reçue. Ma banque a accepté ce prélèvement d'un montant de 100 euros et me dis aujourd'hui qu'en vertu de mon accord de prelevement automatique concernant ma période d'abonnement elle a reagit correctement.rnil me semble pourtant que ce prelevement n'a rien a voir avec les precedents. M abanque avit elle le droit d'agir ainsi?rnMERCI de votre réponse.